

DEPARTEMENT
DE LA DROME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT NEUF MARS

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 22

AFFAIRES FINANCIERES

Aide financière en soutien humanitaire suite au séisme en Syrie et Turquie

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine LAURENT

Face à la tragédie humanitaire causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal exprime toute sa solidarité.

En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, il est proposé le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association des Maires de France (AMF).

En lien avec l'AMF, les sommes récoltées seront versées à l'ONG nationale ACTED.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1 et L.2121-29 ;

Considérant que les valeurs de liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre république, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre Commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Syrie et en Turquie nécessite un soutien humanitaire de notre commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette subvention de 1 000 € à l'Association des Maires de France.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

